

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DES ETUDES
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU JEUDI 21 MAI 1992**

Etaient présents :

Collège A :

Messieurs ASKOVIC, DEFRENNE, HORLING, MARTINACHE, TORGUET.

Collège B :

Mademoiselle JUHEN, Messieurs LEROY E., MOREL, REGNIER.

Collège AITOSS :

Madame GIV AIS, Monsieur GARCON.

Membres de droit :

Messieurs PSONKA et VAN CEULEBROECK.

Invités permanents :

Mesdames CAMION, DAUM, PLAISANT, STEINER (représentée par Monsieur CHALON),

Messieurs BONACCORSI (Directeur du CROUS de Lille), BURY M.

Invités exceptionnels pour cette séance :

Madame ABDALLAH-PRETCEILLE, Messieurs DEP REZ, FREVILLE, DESRUMAUX, ainsi que deux représentants du CUEEP de Lille (Monsieur BERTELOOT) et de la F.C.E.P. (Madame BARBE).

Excusés :

Madame CHABBERT, Messieurs DESVIGNES (Personnalité extérieure), CURE, OBERT.

Ont donné pouvoir :

Monsieur ROUVAEN à Monsieur TORGUET (Collège A).

Monsieur BURY R. à Madame GIV AIS (Collège AITOSS).

N.B. : Aucun étudiant n'est présent, les élections de mars 92 ayant été annulées.
Monsieur PETIT préside la séance.

LES DECISIONS

• Approbation du Compte-Rendu du 12 décembre 1991.

• Avis favorable pour :

- Le projet de Convention Interuniversitaire Régionale pour la préparation et la délivrance du Diplôme Interuniversitaire de Langues (DIUL).

- Le projet de création et de statuts du département dénommé "Institut Européen d'Education et de Formation" (IEEF).

- Le projet de création et de statuts de département ISIV (Nouvelles Formations NFI).

- Le projet de convention UVHC - IUFM.

- Les demandes d'habilitations pour la licence bi-disciplinaire de Mathématiques Informatique, la licence et la maîtrise de Génie Mécanique, le Diplôme d'Université d'Etudes en Comptabilité approfondie et en Gestion.

- La demande de création d'un IUP de Gestion, Finance Commerciale et Droit des Affaires.

- La participation de l'Université de Valenciennes en tant que membre fondateur de FORMASUP.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 1991.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II - EXAMEN DES QUESTIONS SOULEVEES LORS DE LA COMMISSION VIE DE L'ETUDIANT DU 19 MARS 1992.

Lors de la Commission Vie de l'Etudiant du 19 mars 1992, les étudiants s'étaient émus de l'absence de restaurant universitaire en ville.

Des réunions ont eu lieu avec les représentants de la municipalité de Valenciennes pour examiner les solutions possibles, notamment l'aménagement de locaux existants, le CROUS pouvant assurer la restauration proprement dite. Dans le plan Université 2000, rien n'est prévu en centre ville.

D'autre part, Monsieur BONACCORSI se propose d'étudier avec Monsieur REVAUX la possibilité d'ouvrir les guichets un peu plus longtemps. La vente des tickets par les corporations, autre solution envisagée soulève des difficultés en raison de leur nombre.

Mademoiselle JUHEN évoque la solution du ticket restaurant et pose la question : Est-ce possible à Valenciennes ?

Monsieur BONACCORSI répond que l'Etat ne participe financièrement à l'opération que s'il n'y a pas de restaurant universitaire sur le campus. Le problème est général et concerne la France toute entière.

Messieurs HORLING et PSONKA interviennent successivement pour insister sur l'urgence d'implanter un restaurant universitaire en ville.

Le problème de la circulation sur le campus est également abordé : sont prévus dès 1992 l'élargissement de l'entrée principale ainsi que la création d'un deuxième rond point sur le C.D. 40.

III - BANALISATION DU JEUDI APRES MIDI POUR LA PRATIQUE DU SPORT.

Monsieur PETIT rappelle que la pratique du sport est difficile le jeudi après midi. Il insiste sur l'importance du sport pour l'éducation en général.

Mademoiselle JUHEN fait état d'une circulaire de 1987. Les membres du Conseil des sports ont demandé l'application réelle de ce texte.

La question sera soumise au Conseil d'Administration.

La proposition recueille l'unanimité des membres au Conseil.

IV - PROJET CULTURE ACTION

Le projet est présenté par Madame DAUM. Elle signale que deux commissions siègent, regroupant les représentants des Universités et des étudiants en plus des personnels du CROUS, pour examiner des projets de création, d'animation... conçus par des étudiants, pour des étudiants. Ces projets ayant toujours une retombée humanitaire.

V - EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION

Monsieur PETIT énumère les critères qui se sont dégagés des réunions des commissions de remboursement de ces dernières années.

- Etudiants boursiers 8ème et 9ème échelons l'an dernier, à condition que ce soit le 1er échec et qu'ils aient participé aux 2 sessions d'examen.

- Etudiants de 3ème Cycle, boursiers l'année précédente, remplissant les conditions de critères sociaux.

- Formation continue : étude des dossiers cas par cas.

Madame DAUM pense que ces critères sont raisonnables pour la formation initiale. Par contre, des problèmes apparaissent pour la formation continue, les reprises d'études en formations initiale, les mamans célibataires, les demandeurs d'emploi et elle souhaite également que l'étudiant soit informé du coût réel de ses études.

Pour Monsieur PSONKA il faut voir la finalité de l'inscription à l'université. Les conseillers émettent à l'unanimité un avis favorable pour que ces critères soient appliqués systématiquement aux demandes de remboursement au titre de la formation initiale, la formation continue devant faire l'objet d'une autre étude.

VI - PROJET DE CREATION D'UN DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE DE LANGUES (DIUL)

Le projet est présenté par Monsieur REGNIER qui ajoute que, s'agissant de formation continue, il parle sous le contrôle de Monsieur DEFRENNE.

Il s'agit d'un dispositif interuniversitaire de formation continue permettant d'offrir au public de la Région Nord-Pas de Calais une validation diplômante certifiant des acquis de compétences linguistiques, dispositif n'existant pas à Valenciennes jusqu'à présent.

Ce projet est l'aboutissement des travaux menés par les responsables langues intervenants en formation continue des universités de Lille I, Lille II, Lille III, Valenciennes, d'Artois et du Littoral.

Après des explications apportées notamment par les représentants des universités lilloises, la proposition mise aux voix est finalement adoptée à l'unanimité des membres du Conseil.

VII - PROJET DE CREATION D'UN DEPARTEMENT DENOMME "INSTITUT EUROPEEN D'EDUCATION ET DE FORMATION" (IEEF)

Ce projet est présenté par Madame ABDALLAH-PRETCEILLE, qui précise qu'il n'y a pas d'équivalent en France, mais à l'étranger. La conjoncture actuelle est très favorable.

Monsieur REGNIER demande des éclaircissements : il aurait souhaité un rapport d'opportunité. Il pose également le problème des moyens

Madame ABDALLAH-PRETCEILLE souligne que le projet est présenté dans le cadre de la recherche, il ne se substitue donc pas à ce qui existe.

Sur le plan financier, il est souhaitable que les partenaires habituels se sentent concernés ; les actions spécifiques feront l'objet d'un financement particulier.

Monsieur MARTINACHE demande des précisions quant à l'existence d'une formation initiale et à l'affectation des personnels dans l'Institut.

Des conseillers émettent des remarques de forme (définition du rôle du Directeur...)

Madame ABDALLAH-PRETCEILLE souhaite qu'il y ait une interaction. Elle fera tout pour que l'Université de Valenciennes bénéficie des retombées d'une telle action, unique en France.

Monsieur REGNIER tient à rappeler que lorsque le projet d'un seul est adopté, il devient le projet de tous.

Le projet de création du département I.E.E.F. est finalement adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

VIII - STATUTS DU NOUVEAU DEPARTEMENT "NOUVELLES FORMATIONS D'INGENIEURS" : INSTITUT SUPERIEUR INDUSTRIEL DE VALENCIENNES

Le projet est présenté par Monsieur DESRUMAUX. Ce département aura pour mission la mise en oeuvre des Nouvelles Formations d'Ingénieurs construites et gérées selon le principe de l'alternance (article 1) ; la structure de partenariat étant une association type Loi de 1901 liant les organisations professionnelles d'une part, et l'UVHC d'autre part.

Les effectifs de départ seront de 32 étudiants en formation initiale et de 18 en formation continue dans une première étape.

Monsieur FREVILLE signale l'ambiguïté du sigle et les confusions possibles avec l'ISTV.

Monsieur DESRUMAUX énonce les trois possibilités offertes aux usagers quant à leurs statuts : celui d'étudiant proprement dit, celui d'apprenti (à l'étude), celui de salarié d'entreprise.

Madame GIVAIS pose la question de l'accès des diplômés du CNAM. La réponse est positive.

Monsieur DEFRENNE rappelle qu'il y aura une validation des acquis professionnels (cinq années).

Ces précisions apportées, le projet est adopté à l'unanimité.

IX - PROJET DE CREATION DU DEPARTEMENT "INSTITUT INGENIERIE DES SYSTEMES, ARTS, TECHNIQUES DES IMAGES ET DES SONS" - "ISATIS".

Le projet est présenté par Monsieur PETIT.

Il énumère les motifs de la création de cette structure spécifique :

- Plus grande lisibilité de l'audiovisuel vis à vis de l'extérieur.
- Créer une structure fédératrice regroupant les moyens.
- Cela correspond à un souhait du CNE.
- Le développement du pôle communication est affiché dans le plan quadriennal.

Il précise que la Commission des Statuts avait dans un premier temps (le 13 Mai 1992) demandé le réexamen du projet (notamment les articles 5, 11, 16) qui avait reçu l'avis favorable de la Commission des Statuts réunie ce 20 Mai 1992.

Monsieur MOREL rappelle que lors du dernier CEVU, avait été approuvée l'idée de la création d'un IUP Communication.

Monsieur PETIT précise que le Conseil d'Administration a repoussé le projet ; il n'y aurait pas eu semble-t-il de consensus entre les deux directeurs d'Instituts concernés.

Monsieur TORQUET quant à lui signale que l'audiovisuel a toujours posé des problèmes, même au sein de l'ISTV. Il importe de savoir les raisons pour lesquelles "ça prend l'eau". Il ajoute qu'il serait grave de créer une structure pour résoudre un problème insoluble. Par ailleurs, le dossier selon lui n'a pas été bien mené : les enseignants du laboratoire O.A.E n'ayant pas été consultés. Monsieur PETIT précise que les responsables des filières ont été consultés.

Monsieur FREVILLE intervient à son tour sur les points suivants :

- Le manque de moyens surtout à l'ILLA.
- La nécessité d'une certaine lisibilité à l'extérieur
- Demande que l'UVHC précise sa position vis à vis du CETIA
- Le rendement des filières : malgré les problèmes des années précédentes, le département audiovisuel est perçu comme présentant une potentialité extraordinaire tant sur le plan national, qu'international.

Il précise que le conseil d'Administration de l'Institut des Sciences et Techniques de Valenciennes, consulté le 20 Mai sur la dernière mouture du projet a pris à son encontre une position très dure et a voté une motion dont il lit le contenu :

" Le Conseil d'Administration de l'Institut des Sciences et Techniques de Valenciennes, en sa délibération du 20 Mai 1992, s'oppose à la constitution d'un département autonome ou même transversal en " Communication Audiovisuelle". Compte tenu du fait que l'essentiel de la compétence de l'Université en ce domaine est reconnue par les professionnels comme interne à l'ISTV, il considère qu'un Département de cette nature ne peut que demeurer interne à l'I.S.T.V."

Cette motion est assortie d'une proposition visant à établir dans le cadre du département audiovisuel de l'ISTV une structure provisoire rassemblant les différents acteurs des filières de formation audiovisuelle et arts et communication de l'ISTV et de l'ILLA et ce jusqu'à la fin du contrat quadriennal pour constituer un centre de ressources commun de l'audiovisuel .

Monsieur MARTINACHE réagit vivement à la lecture de cette motion et à cette proposition, la jugeant inacceptable pour la filière Arts et Communication de l'ILLA.

Monsieur TORQUET insiste sur la nécessité de faire des formations qui offrent des débouchés.

Monsieur REGNIER demande : qui porte le projet ?

Monsieur PETIT répond que le projet a été initié au niveau de l'équipe de direction en concertation avec les responsables des formations.

Madame CAMION précise que l'on a voulu répondre aux souhaits du C.N.E. : "mettre des artistes en face des techniciens". Trois accords avaient été obtenus, dont celui des deux directeurs. Elle ne comprend pas.

Monsieur TORQUET remarque : "Ici, il n'y a pas de porteur du projet, c'est dangereux". Il craint qu'il y ait eu un cheminement assez tortueux et souligne l'éventuel désengagement de certains enseignants de cette filière.

Le débat animé se poursuit d'où il ressort que si le projet de statuts du Département ISATIS est jugé légalement recevable, que si les intervenants sont d'accord sur les objectifs, des inquiétudes se manifestent quant à sa viabilité en l'état actuel des choses.

Pour clore le débat, Monsieur PETIT propose au Conseillers de se prononcer sur deux points :

- Demande d'avis favorable du CEVU sur le projet de création de ce département :
 - Abstentions : 5
 - Contre : 4
 - Pour 2
- Proposition de l'ISTV
 - Abstention : 0
 - Contre : 7
 - Pour 4

Le CEVU souhaite que la procédure de concertation se poursuive.

X - CONVENTION IUFM

Monsieur PETIT présente le projet de convention entre l'IUFM et l'UVHC qui est une des Universités de rattachement de l'IUFM Nord Pas-de-Calais. Il rappelle que ce projet a été établi en concertation avec les autres Universités du Nord Pas-de-Calais (Lille I, Lille II, Lille III). A la demande d'un conseiller, Monsieur PSONKA précise que les étudiants inscrits à l'IUFM et préparant les concours du CAPES sont aussi inscrits à l'Université. Monsieur CHALON souhaite que le terme bibliothèque soit remplacé par Service Commun de Documentation. Le projet est adopté à l'unanimité.

XI - DEMANDES D'HABILITATIONS

- Licence bidisciplinaire Mathématiques et Informatique.

Monsieur FREVILLE rappelle les objectifs de cette licence qui s'adresse à des étudiants désireux de s'orienter vers le professorat des écoles et qui s'appuie sur une licence de mathématique déjà existante et une licence d'informatique à créer. Ceci permettrait de combler le déficit en professeurs d'école de base scientifique.

- Licence et maîtrise de Génie Electrique.

Monsieur PETIT rappelle que le conseil s'est déjà prononcé sur ces formations dont l'IUP Génie Electrique est le support. Suite aux recommandations du ministère, le précédent intitulé "Licence EEA" est abandonné au profit de "Licence de Génie Electrique" option 1 automatisation intégrée, option 2 Electronique et Traitement du Signal.

L'habilitation à la maîtrise est demandée simultanément pour répondre à une demande de formation continue au niveau de la 3ème année d'IUP. Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

- Proposition de création d'un IUP de Gestion Financière, Commerciale et de Droit des Affaires.

Monsieur DEPREZ présente le projet et souligne l'originalité de la formation qui se différencie de celles existantes. C'est une formation à spectre large destinée à préparer des contrôleurs de gestion et des commerciaux qui s'appuie sur les professionnels intervenant déjà dans ces formations existant à l'Université. Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

- Diplôme d'Université d'Etudes Approfondies en Comptabilité et en Gestion.

Monsieur DEPREZ fait part au conseil de la modification de l'intitulé de ce DU qui est maintenant un "Diplôme d'Université d'Etudes en Comptabilité Approfondies et en Gestion" afin d'éviter les éventuelles ambiguïtés avec les DEA.

Ce diplôme de niveau BAC + 5 est destiné à préparer des étudiants à l'expertise comptable et à l'agrégation d'économie et gestion. Il est accessible aux titulaires de la MSTCF, ou du DECF ou du CAPET Economie et Gestion. Monsieur DEPREZ développe ensuite le contenu du diplôme et le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur PETIT présente ensuite la demande de Monsieur CACHERA, Proviseur du Lycée Henri WALLON pour un additif à la convention entre le Lycée Henri WALLON et l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

Le Proviseur du Lycée WALLON souhaite qu'un article soit ajouté concernant les élèves des classes préparatoires en HEC inscrits à la fois au Lycée et à l'Université de Valenciennes.

Après avoir consulté les enseignants de l'ISJEG et son directeur, il est proposé l'additif suivant :

- Les étudiants inscrits à la fois en Classe Préparatoire au Haut Enseignement Commercial et en 1ère année de DEUG Sciences Economiques à l'UVHC pourront sur proposition du Conseil de classe de leur établissement être dispensés de la 1ère année aux fins de s'inscrire en 2ème année sous réserve de subir avec succès des épreuves d'analyse micro économique et d'analyse macro-économique.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

XII - QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Monsieur DEFRENNE suite aux décisions ministérielles concernant la création d'un C.F.A. dans la Région Nord Pas-de-Calais. Il a été prévu de mettre en place une structure qui a pour but de créer ce CFA.

Parmi les membres fondateurs figurent les Etablissements d'Enseignement Supérieurs de la région.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire doit se prononcer sur la participation ou l'absence de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-cambrésis à cette création.

A l'unanimité le Conseil donne un vis favorable à la participation de l'Université en tant que membre fondateur.

Monsieur REGNIER attire l'attention du conseil sur la question du rattachement administratif de la LEA Cambrai qui risque de se poser rapidement. Y a t il des moyens identifiés ?

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 13 H 30.